



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2021

OBJET :

DE-21-09-1-22) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION
DU POINT INFORMATION JEUNESSE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210929-lmc1H8791H1-DE
Date de réception en Préfecture : 07/10/2021
Date de Publication : 07/10/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France de conférer au Carré le label de Point Information Jeunesse ;

Vu le dossier de labellisation du Point Information Jeunesse de Vincennes ;

Considérant la volonté de la Ville de diffuser une information de qualité aux jeunes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 23 septembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le dossier de labellisation du Point Information Jeunesse de Vincennes valable pour une durée de trois ans.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire de Vincennes à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse pour la période 2021-2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé